

installée qui pourrait être obtenue aux É.-U. par d'autres moyens, à un prix concurrentiel. Ce mode de répartition permettrait de fixer à 50 pour cent la part d'avantages du Canada, le prix de revient de l'énergie thermo-électrique étant celui de l'énergie rendue aux centres de consommation aux Etats-Unis, en tant qu'autre source d'énergie.

Frais:

- (a) Total des frais d'immobilisation:
Aménagement indépendant: \$551,500,000
Aménagement en commun: \$709,500,000
(frais de transmission de l'énergie non compris)
- (b) Frais annuels: (1) Frais d'amortissement: 10 pour cent du capital investi.
(2) Frais d'exploitation: \$2.50 par kW de puissance installée.
- (c) Prix de revient du courant rendu à Vancouver: (aménagement optimum)
(1) Aménagement indépendant:
\$0.0071 le kWh de puissance ferme installée.
(2) Aménagement en commun:
\$0.0046 le kWh de puissance ferme installée, supposant une répartition à 50 pour cent des avantages d'aval.
- (d) Prix de revient de l'énergie thermo-électrique:
\$0.0073 le kWh (charbon), \$0.0064 le kWh (gaz), le facteur de charge étant de 60 pour cent à Vancouver.
- (e) Coût de la transmission de l'énergie jusqu'à Vancouver (compte tenu des pertes de transmission): \$0.0025 le kWh, l'aménagement étant complet.

Auteur du rapport: L'ingénieur en chef de la Division du génie du Pacifique-Nord de l'Armée des États-Unis.

Récipiendaire: Le commandant en chef du génie de l'Armée des États-Unis.

Titre et date: Mise en valeur des ressources hydrauliques du bassin du Columbia; juin 1958.

Portée du rapport: Projet d'ensemble en vue d'aménager les ressources du bassin du Columbia en territoire américain. Mention est faite des ouvrages canadiens, mais le